

## Les principes fondamentaux de sécurité des ERP de type J

Compte tenu de la spécificité des ERP de type J et des conditions particulières de leur exploitation, de l'incapacité ou de la difficulté d'une partie du public reçu à pouvoir évacuer ou à être évacué rapidement. Le niveau de sécurité de l'ensemble de l'établissement repose, notamment au début de l'incendie, sur le transfert horizontal de ces personnes vers une zone contiguë suffisamment protégée. L'évacuation verticale de ces personnes ne doit en effet être envisagée qu'en cas d'extrême nécessité. Pour répondre à cet objectif, les principes suivants sont retenus :

- renforcement des conditions d'isolement ;
- large emploi de la détection automatique d'incendie permettant une alarme précoce ;
- désenfumage des circulations ;sensibilisation et formation du personnel aux tâches de sécurité.

**L'évacuation verticale reste néanmoins la règle pour les personnes pouvant se déplacer par leurs propres moyens.**

## L'accès

- Le positionnement du 1<sup>er</sup> engin pompe est au point d'attaque sans toutefois empêcher la mise en station du MESA et être à l'abri d'une évolution défavorable prévisible du sinistre.
- Le 2<sup>ème</sup> engin pompe se positionne au PEI avec pour mission l'alimentation du 1<sup>er</sup> situé au point d'attaque.

## Les réactions immédiates

- Procéder aux sauvetages des personnes visibles.
- Reconnaître l'arrière du bâtiment, attention aux façades inaccessibles.
- Couper les énergies, attention faire descendre les ascenseurs au rez-de-chaussée avant la coupure générale de l'électricité(ceux-ci n'étant pas secourus).
- Faire le point avec le personnel de l'établissement notamment sur :
  - la localisation du sinistre,
  - le niveau de réalisation du transfert horizontal des résident de la zone sinistrée.

## Les actions réfléchies

- Exploiter le système de sécurité incendie (SSI).
- S'assurer du bon fonctionnement des éventuels asservissements liés à la mise en sécurité du bâtiment (portes coupe-feu, désenfumage du niveau sinistré). Activer les dispositifs depuis le SSI le cas échéant.
- Prendre en charge les résidents de l'établissement :
  - finaliser, le cas échéant, le transfert horizontal des résidents de la zone sinistrée,
  - envisager le transfert horizontal des résidents de la zone située juste au-dessus du sinistre,
  - maintien, dans un 1<sup>er</sup> temps, des résidents dans les zones non impactées par le sinistre.
- Regrouper l'ensemble des personnes transférées au niveau d'un PRV avec pointage des chambres évacuées,
- S'assurer de l'activation du désenfumage mécanique des circulations, si présent, selon les priorités suivantes :
  - le niveau sinistré,
  - puis les autres zones enfumées niveau après niveau.

## Les établissements et l'attaque

- Établir de manière à accéder directement dans la zone sinistrée depuis un escalier ou par l'extérieur,
- Ne pas cheminer par les zones non impactées par le sinistre afin de ne pas rompre le confinement de la zone sinistrée (propagation des fumées),
- Si les établissements se font par les communications existantes alors organiser son action selon les principes suivants :
  - parc à matériel au N-2,
  - mettre en place le dispositif d'attaque à partir du N-1,
- Éviter la propagation extérieure avec une lance sur MESA si nécessaire.

## Les reconnaissances des volumes

- Celles-ci ne doivent pas entraver la fermeture des portes de recoupement (établissements, ligne guide etc...) afin de pas favoriser la propagation des fumées,
- Reconnaître l'ensemble des chambres et locaux impactés par le sinistre ou les fumées une attention particulière sera accordée aux lieux probables de « piégeage » de résidents (cages d'ascenseur, culs de sac, salles de bain, toilettes etc...),
- Indiquer conformément à la charte graphique, sur chaque porte, le niveau de reconnaissance réalisé dans le volume.

## Les issues de secours

Une issue de secours doit-être systématiquement créée et portée à connaissance des binômes engagés en zone d'exclusion selon les principes suivants :

- jusqu'au R+2, l'issue est réalisée au moyen d'une échelle à coulisse,
- à partir du R+3, l'issue est réalisée au moyen d'un MESA.

## Les outils de dimensionnement

- Pour les reconnaissances d'attaque : 1 FPT + 1 MESA par niveau sinistré.
- Pour les reconnaissances périphériques : 1 FPT par niveau impactée.

## L'après sinistre

- Évaluer le niveau de sécurité de l'ERP, en s'adjoignant le concours éventuel d'un préventionniste, afin de statuer sur le maintien ou non des résidents,
- Si des résidents doivent être transférés, cette opération est du ressort de l'ARS, néanmoins une attention particulière sera apportée sur le type et le statut administratif vis-à-vis de la réglementation incendie des établissements accueillants. Le maire sera informé de ces éléments.